

La Confrérie des Sainfoins du Perreux

1 Présentation de la Confrérie des Sainfoins

La Confrérie poursuit l'œuvre de passionnés réunis en association qui, dans un but culturel, pédagogique et folklorique ont voulu renouer avec le patrimoine historique de la ville du Perreux (qui fût pendant longtemps un territoire viticole) en replantant en 2000 quelques centaines de ceps de Sauvignon blanc sur le talus du viaduc SNCF de Nogent, le long du sentier des Sainfoins au Perreux.

Les vignes donnent environ 150 litres d'un vin associatif et culturel appelé vin du Perreux. C'est un vin de plaisir qui présente un caractère plein de fraîcheur et de finesse, typique du terroir est-francilien.

Ce vin n'est pas commercialisé mais c'est le principal support de communication de la Confrérie.

Une seule bouteille est remise à chaque adhérent ; des bouteilles sont offertes aux organisateurs des manifestations municipales pour constituer des lots gagnants. Le vin est aussi offert à la dégustation lors des événements publics comme le marché, la braderie, etc. ; la Confrérie en utilise très peu pour sa consommation interne et le reste est mis en réserve par précaution pour pallier les effets d'une mauvaise récolte.

2 Concours d'illustration

Pour optimiser sa communication, la Confrérie souhaite rendre hommage chaque année à un artiste local différent en choisissant, sur concours, une étiquette parmi les différentes propositions reçues.

La définition d'**artiste local** doit être considérée au sens large : elle concerne les artistes professionnels ou amateurs ayant des attaches physiques ou sentimentales, présentes ou passées avec la ville du Perreux.

3 Date limite d'inscription

Le formulaire d'inscription est à retourner dûment complété et signé au plus tard le **2 mai 2017** :

- Par mail à contact@confrerie-des-sainfoins.fr,
- Par courrier postal à : Confrérie des Sainfoins, 3 rue des Bords de Marne, 94170 - Le Perreux-sur-Marne.

Le dossier du concours est téléchargeable ici : <http://confrerie-des-sainfoins.fr/?p=1215>

4 Sélection des finalistes

4.1 Le jury du concours choisira 20 œuvres finalistes (20 au maximum) sur photographies imprimées. Date limite de réception des œuvres : **17 mai 2017**.

4.2 La décision du jury sera communiquée par courrier postal ou électronique à tous les participants.

5 Sélection du gagnant

5.1 Les artistes retenus apporteront leur œuvre originale¹ le jour fixé² pour la délibération du jury qui choisira l'œuvre gagnante afin qu'elle illustre donc l'étiquette de la cuvée 2016. La décision du jury est sans appel.

5.2 Le jury se réserve le droit de sélectionner deux œuvres supplémentaires (au maximum) qui seront alors utilisées pour les années suivantes 2018 (pour la cuvée 2017) et 2019 (pour la cuvée 2018).

6 Récompenses pour les finalistes

La remise des prix aux finalistes aura lieu juste après l'officialisation de la décision du jury. Ils gagneront une bouteille de la cuvée 2015.

7 Récompenses pour le gagnant

7.1 Le gagnant présentera son œuvre à la cérémonie de sortie officielle de la cuvée 2016 organisée dans les salons de l'Hôtel de ville en présence des autorités municipales. Cette cérémonie sera relayée par un article dans le magazine Le Perreux Notre Cité (PNC).

7.2 Le gagnant sera nommé membre d'honneur de la Confrérie et recevra :

- 1 tablier de la Confrérie
- 6 bouteilles de la cuvée 2016,
- 100 prospectus donnant d'un côté les informations générales sur la confrérie et de l'autre les informations sur l'artiste auteur de l'étiquette (le contenu sera validé par l'artiste),
- 25 étiquettes.

¹ En cas d'indisponibilité, ils pourront se faire représenter ou convenir avec les organisateurs des modalités de dépôt de leur œuvre,

²La date finale (vers fin mai-début juin) sera communiquée aux finalistes avec la décision du jury.

8 Conditions de participation

8.1 Thème du concours

Les artistes sont invités à laisser libre cours à leur créativité sur les thèmes suivants (1):

- la vigne,
- le vin,
- les activités de la Confrérie des Sainfoins,
- les sites remarquables de la ville du Perreux (les bords de Marne, la passerelle de Bry, le viaduc de Nogent, les 100 marches, les jardins fleuris de l'Hôtel de ville, etc.).

(1) l'œuvre devra obligatoirement montrer la vigne qui est le thème principal (la vigne en général ou celle de la Confrérie) et éventuellement les autres thèmes, au gré de chacun.

Pour aider la créatrice de l'étiquette de la Cuvée 2015, la Confrérie avait mis des photos à sa disposition.

La Confrérie remet donc ces mêmes photos à la disposition des candidats (elles ne sont pas exhaustives car chacun peut choisir ses propres sites et ses angles de vues).

Les fichiers de ces photos sont téléchargeables ici : <http://confrerie-des-sainfoins.fr/?p=1215>

8.2 Nombre et nature des œuvres

Une seule œuvre originale par personne (pas de copie).

Les techniques suivantes sont autorisées : acrylique, aquarelle, gouache, huile, pastel, encre, graphite, etc. et les techniques mixtes.

8.3 Format

La nature des bouteilles impose des étiquettes de format portrait de petites dimensions : (l) 75mm x (h) 115mm.

Les dimensions de la zone réservée à la reproduction de l'œuvre sont : (l) 56mm x (h) 82mm.

En conséquence, les œuvres soumises devront être directement compatibles avec les dimensions de ce format portrait (le format paysage est interdit).

La conception de l'œuvre originale doit pouvoir supporter une réduction de ses dimensions sans pour cela nuire à sa qualité.

Les étiquettes seront donc obtenues par simple réduction des dimensions des photos de l'œuvre originale ou par création d'un extrait ne dénaturant pas l'œuvre.

Le tableau idéal serait le N°4P (33x22) mais utilisé seulement en portrait (figure) ; les tableaux 5P et 6P conviendraient aussi mais toujours en portrait (ou figure). Le tableau 4F utilisé en figure pourrait aussi convenir.

(1) Une copie de l'étiquette 2015 est téléchargeable ici : <http://confrerie-des-sainfoins.fr/?p=1215>

8.4 Photographies imprimées des œuvres

Pour la sélection des œuvres finalistes (voir article 4.1), une photographie imprimée doit être envoyée au jury avant le 17 mai 2017.

Aucun original ni aucun fichier informatique ne seront acceptés. Aucune photographie ne sera réexpédiée.

Les tirages devront être issus d'un procédé de reproduction de qualité et être de dimensions suffisantes pour ne pas dévaloriser les œuvres (format 15x21 minimum).

Les photographies devront être clairement identifiées au dos avec une étiquette portant le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique utilisée et les dimensions.

9 Utilisation de l'œuvre

L'œuvre reste la propriété de l'artiste qui offre à la Confrérie le droit d'utilisation des images pour toutes ses actions de communication sur le vin du Perreux et sur ses activités.

Les relations entre la Confrérie et l'artiste seront conformes aux dispositions de la convention déjà appliquée pour la réalisation des étiquettes de la Cuvée 2015 du vin du Perreux et pour la communication qui est faite ensuite avec ces étiquettes. Cette convention qui définit clairement les aspects juridiques, artistiques et pratiques des relations entre les deux parties concernées sera simplement adaptée à l'artiste et à l'étiquette de la cuvée 2016.

Le texte de cette convention est téléchargeable ici : <http://confrerie-des-sainfoins.fr/?p=1215>

La remise du formulaire d'inscription dûment rempli et signé confirme l'acceptation par le concurrent de toutes les conditions du règlement.

Bonne chance à tous les artistes !!!!!